

Boucle des Cascades de Murel, du Moulin de Prézat et de la Vierge

Une randonnée proposée par thmar019



Randonnée n°23781858

La randonnée permet dans un premier temps de remonter le ruisseau la Franche Valeine et d'observer les belles et grandes cascades ponctuant son cours. Après un tronçon de liaison, on redescendant pour rejoindre les gorges du Ruisseau des Rochettes et ses cascades, pour retrouver le cours de la Franche Valeine et le remonter jusqu'au parking de départ de la randonnée.

Le parcours emprunte en grande partie des secteurs sauvages préservés de l'activité humaine.

Durée :	2h10	Difficulté :	Moyenne
Distance :	5,56 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	211 m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	217 m	Région :	Massif central
Point haut :	419 m	Commune :	Albussac (19380)
Point bas :	270 m		

Description

Les Cascades de Murel sont signalées depuis la RD1120 à partir du bourg de Forges (entre Tulle et Argentat). Le départ de la randonnée se situe au parking des Cascades de Murel à l'extrémité de la route d'accès.

(D/A) Du parking, poursuivre, dans le prolongement de la route d'accès, le sentier remontant le long du ruisseau de la Franche Valeine en rive gauche (dans le sens amont vers l'aval). Laisser dans un premier temps la trace qui monte à droite pour aller voir la première grande cascade. Le sentier s'arrête au niveau de la vasque de cette cascade. Ne pas prendre les sentiers plus ou moins tracés, et très raides qui remontent à droite à ce niveau (raccourcis peu confortables pour aller voir la suite) mais faire demi-tour pour prendre le sentier vu précédemment.

Suivre ce sentier qui monte assez fortement en lacets. Au troisième virage à gauche, il devient plus horizontal. Le suivre en tenant sa gauche, et en évitant de redescendre à la première grande cascade par l'itinéraire raccourci. Le sentier redescend finalement pour rejoindre le cours de la Franche Valeine.

Faire un petit aller-retour vers l'aval, **avec prudence**, pour admirer la première cascade vue du haut.

(1) Suivre ensuite le cours de du ruisseau vers l'amont sur une rive étroite et chaotique, au niveau de l'eau jusqu'à une passerelle en bois permettant de changer de rive. Il existe un sentier plus en hauteur plus confortable mais moins esthétique.

Sur l'autre rive, le sentier monte tout de suite sur l'éperon rocheux par quelques grandes marches (possibilité aussi de suivre une courte vire relativement facile à droite et ensuite remonter sur le sentier au-dessus). La progression se fait alors un peu en hauteur par rapport au ruisseau jusqu'au point de vue sur la seconde grande cascade. Possibilité de faire un aller-retour jusqu'au niveau de l'eau pour les plus aguerris.

(2) Le sentier remonte ensuite et fait un grand arc de cercle vers la droite pour mener au sommet de cette seconde cascade (panneaux signalétiques en place indiquant explicitement la suite du sentier). Un petit ressaut descendant mène en haut de cette cascade à l'arrivée de l'ancien canal d'amené à un projet de micro-centrale avorté, sans toutefois permettre un aperçu de la chute d'eau depuis le haut.

Suivre le sentier au fond de cet ancien canal et continuer jusqu'à rencontrer un chemin carrossable situé à 500 m de la cascade. Tourner à gauche sur ce chemin qui monte en revenant en arrière.

Si, à ce point, on continue tout droit, on atteint un pont enjambant à droite le ruisseau et menant à une propriété privée et un

Points de passages

- D/A Parking des Cascades de Murel**
N 45.140431° / E 1.854299° - alt. 292 m - km 0
- 1 Haut de la première grande cascade**
N 45.139738° / E 1.851354° - alt. 320 m - km 0.92
- 2 Point de vue sur la seconde grande cascade**
N 45.139437° / E 1.846421° - alt. 345 m - km 1.4
- 3 Voie quittant le fond de Franche Valeine**
N 45.139268° / E 1.841853° - alt. 356 m - km 2.18
- 4 Carrefour à quatre branches**
N 45.135585° / E 1.844034° - alt. 419 m - km 2.79
- 5 Sentier descendant à la statue de la Vierge**
N 45.136082° / E 1.852052° - alt. 399 m - km 3.48
- 6 Cascade du moulin de Prézat**
N 45.133021° / E 1.851346° - alt. 371 m - km 3.92
- D/A Parking des Cascades de Murel**
N 45.140432° / E 1.854299° - alt. 292 m - km 5.55

chemin balisé en Jaune à gauche qui permet d'allonger la boucle de randonnée, mais qui emprunte plusieurs kilomètres de routes goudronnées en traversant le bourg d'Albussac, pour revenir ensuite au tracé ici décrit.

(3) Prendre donc le chemin carrossable à gauche qui remonte en devenant goudronné pour atteindre, après avoir laissé à gauche quelques maisons, et un parcours de 600 m, un carrefour à quatre branches.

(4) Prendre à gauche la route revêtue (on retrouve ici le balisage communal Jaune n°14) et tourner à gauche direction Maison Rouge. Suivre cette étroite voie revêtue jusqu'à l'atelier de menuiserie/scierie puis prendre le chemin de terre juste avant à gauche. Le suivre sur environ 300 m jusqu'à un sentier bien visible qui descend perpendiculairement à droite (balisage Jaune toujours présent).

(5) Suivre ce sentier nettement descendant sur 300 m jusqu'à la statue de la Vierge.

Prendre à droite pour aller voir la Cascade du Moulin de Prézat sur le Ruisseau des Rochettes (sinon prendre à gauche pour prendre l'itinéraire direct vers la suite de la boucle). Ne pas emprunter la passerelle qui franchit le ruisseau et qui rejoint la RD921 (Brive-Argentat).

(6) Une fois atteinte la Cascade du Moulin de Prézat, faire demi-tour, toujours sans franchir le ruisseau, et prendre le sentier à droite en haut de la Cascade de la Vierge qui, après une descente un peu escarpée, rejoint le pied de la chute d'eau. De là, continuer vers l'aval toujours sur la même rive pour rejoindre le sentier précédemment vu à gauche de la statue de la Vierge. Le suivre vers la droite jusqu'à une passerelle qui franchit le Ruisseau des Rochettes.

Suivre le sentier qui longe la rive droite du ruisseau, avec un passage dans le lit du cours d'eau sur un alignement de blocs permettant de passer à sec. Le sentier aboutit, après 600 m, à une nouvelle passerelle juste avant la confluence du ruisseau des Rochettes avec la Franche Valeine.

Il reste 600 m à parcourir pour jusqu'à l'arrivée.

Rester sur ce sentier en rive droite (sens amont-aval) de la Franche Valeine, en ignorant la première passerelle à droite, qui franchit le ruisseau, et en continuant jusqu'à celle située en face du parking du départ (**D/A**).

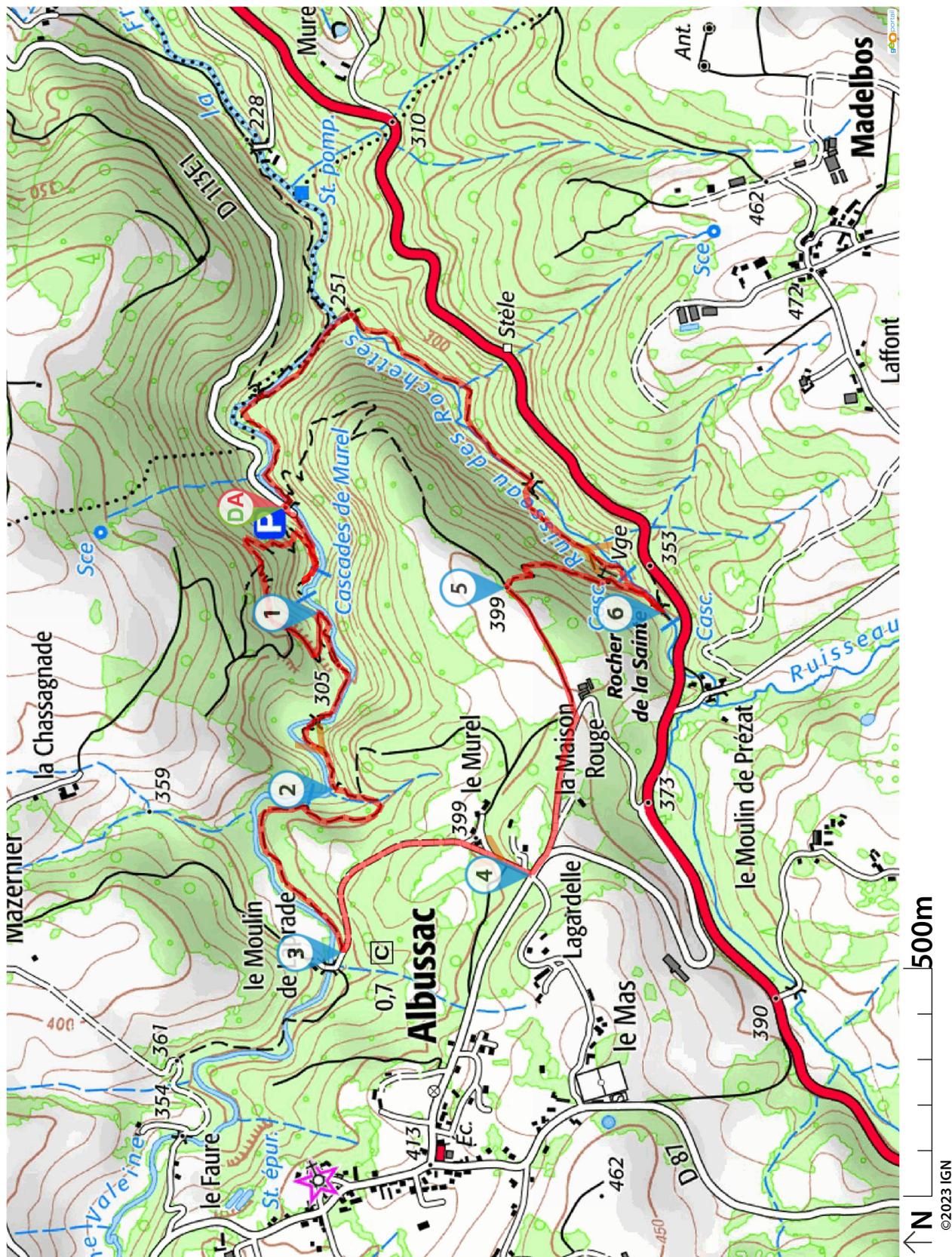
Informations pratiques

A proximité

[Les Cascades de Murel](#)

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-des-cascades-de-murel-du-moulin-d/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.